

Jospin, ouste et ouf !

"S'il se présente, je n'exclus pas des manifestations de militants sous ses fenêtres." Est-ce la phrase, aussi juste que méchante, de Christophe Caresche, mise en exergue par *Le Monde* quelques heures seulement avant l'annonce de sa non-candidature à la candidature, qui a définitivement convaincu Lionel Jospin de l'évidence qui crevait les yeux de tous les observateurs depuis des mois : le ridicule absolu de son retour ? Drôle de personnage, décidément conforme au bel essai de fiction de Marcela Iacub, *Une journée dans la vie de Lionel Jospin*.

Indigènes : changer la société par les films

Un film aussi convenu (cinématographiquement) que bienvenu (politiquement) aura donc eu l'effet performatif immédiat traditionnellement associé au rendu d'une décision de justice. Après avoir visionné *Indigènes*, notre président de la République, a décidé ce qu'un avis du Conseil d'Etat avait déjà exigé en 2002 sans que cela ne change rien : la revalorisation des pensions d'anciens combattants africains. Dressons ensemble la liste des films à montrer d'urgence à Jacques Chirac. On attend vos suggestions.

M(arche arrière)TV

Il n'y a pas que le cinéma, le journalisme produit aussi encore parfois des effets politiques positifs. Après la révélation par *Libération* de la subvention déliante accordée par la région Ile-de-France à un tremplin rock organisé par MTV, la chaîne de télé a renoncé à cette opération.

Français plus pauvres

Le pouvoir d'achat des Français a moins progressé que prévu et même, dans certains cas, régressé entre 1998 et 2004. C'est l'enseignement inattendu que l'Insee tire de ses dernières études sur "les salaires en France", réalisées notamment à partir d'un nouvel indice de mesure : "le revenu salarial". Habituellement, l'organisme mesure le "salaire annuel net moyen", calculé à partir des CDI à temps complet. Afin de prendre en compte le recours croissant à la flexibilité et aux contrats courts, un indicateur de "revenu salarial" a donc été créé. De la comparaison des deux courbes, il ressort que, si le salaire moyen a progressé de 0,6 % par an entre 1998 et 2004 pour s'établir à 22 197 euros, après une accélération en 2005 de 0,9 %, le revenu salarial a lui beaucoup moins augmenté : + 0,4 % par an entre 1996 et 2004, pour atteindre seulement 16 257 euros. Le revenu salarial des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes.

Halte à la démagogie anti-juges

ENTRETIEN Le juge espagnol BALTASAR GARZÓN s'élève contre les discours politiques dénonçant le laxisme de la justice ou bafouant les règles de l'Etat de droit.

Le ministre français de l'Intérieur a récemment provoqué une polémique en accusant certains juges de ne pas prononcer suffisamment de peines de prison et d'être "laxistes". Vous êtes aujourd'hui juge au tribunal central d'instruction n° 5 de l'audience nationale, la plus haute juridiction pénale espagnole, spécialisé notamment dans la répression du terrorisme et de la délinquance financière : faut-il privilégier l'emprisonnement ou prononcer cette peine en dernier recours ?

Accuser la justice d'être laxiste, c'est un discours que l'on retrouve dans de nombreux pays. Faut-il privilégier la justice préventive ou condamner à des peines de prison ? En Espagne, certains demandent un durcissement du traitement punitif. Je crois qu'avant tout, la peine doit être proportionnelle à la gravité du délit commis. Les juges doivent agir avec rigueur. Mais je ne crois pas que les critiques généralistes à propos d'un supposé laxisme dans l'application des normes de droit soient acceptables. S'il y a une affaire précise, dans laquelle on peut prouver que la peine prononcée ne respecte pas la loi, il faut interroger la responsabilité du juge. Mais il ne faut pas non plus oublier que la justice préventive obéit à des règles précises, codifiées par le législateur. Ni se mettre à considérer la prison comme seul recours judiciaire possible. Ce serait une erreur. La justice, c'est un processus beaucoup plus profond, et un équilibre entre l'éducation, la sécurité, la garantie des droits. Je ne dis pas qu'un ministre n'a pas le droit de faire des commentaires sur la justice. Mais on n'a pas le droit de placer le citoyen au milieu d'une polémique entre l'exécutif et le judiciaire.

L'administration Bush vient de conclure un accord avec des sénateurs républicains en vertu duquel le Président pourrait obtenir la possibilité d'interpréter les conventions internationales concernant les traitements infligés aux prisonniers suspectés de terrorisme. Cela pourrait se traduire par une légalisation de la torture.

C'est une nouvelle grave erreur des Etats-Unis. Il n'y a aucune raison valable de réinterpréter les conventions de Genève et les conventions contre la torture, parce qu'elles sont très claires. Les pays qui les ont ratifiées en connaissent très bien les limites. Quand un pouvoir exécutif réinterprète les instruments législatifs qui garantissent les droits fondamentaux, c'est toujours négatif. De plus, cela ne produit pas l'effet recherché. Parce que la seule chose que la torture produit, c'est la confusion du jugement. Il n'y a pas de jugement juste possible

si l'accusé est d'emblée considéré présumé coupable. D'une certaine manière, cela revient à dire aux organisations terroristes qu'elles ont gagné puisqu'elles justifient alors un grave recul dans l'application des conventions internationales... Entrer dans une telle logique, de mon point de vue, est très dangereux. En 1981, alors que les Brigades rouges détenaient le président de la Démocratie chrétienne Aldo Moro, la police a demandé au général Dalla Chiesa si elle avait le droit de torturer un terroriste qu'elle venait d'arrêter pour le



La torture, c'est dire aux terroristes qu'ils ont gagné.

cer à révéler le lieu de détention de Moro. Sa réponse fut : "Non, je ne puis pas révéler ce que j'essaie de découvrir. L'Italie ne peut pas se permettre la pratique de la torture, même si nous risquons de perdre Aldo Moro." Autrement dit, l'Italie ne pouvait se permettre la pratique de la torture. Qu'on me dise pas que les assassinats ciblés sont efficaces... Ils sont avant tout illégitimes lorsqu'ils transgressent les limites de l'Etat de droit. Détruire t

un ensemble d'habitations au p...
texte qu'un terroriste se trou...
peut-être à l'intérieur, ce n'est...
davantage acceptable.

Ressentez-vous de la colère ou de la déception lorsque vous voyez certains responsables politiques

condamnés pour des faits de corruption être p... bicités par leurs électeurs ?

Non, parce que cela ne signifie pas pour autant qu'ils ont raison. Ni que le peuple se trompe. Si quelqu'un a été condamné et a effectué sa peine, il a le droit de retourner à la vie publique. S'il commet de nouveau un délit, il doit alors être sanctionné. La question que cela pose c'est : comment se fait-il que des personnes qui n'ont pas d'éthique de responsabilité puissent faire de la politique ? Peut-être faudrait-il revoir les critères permettant d'accéder à l'action publique et de se présenter aux élections. Peut-être que ceux qui ont commis une faute éthique ou qui ont été punis par la justice ne devraient pas pouvoir revenir à la vie publique. Mais cela ne peut être que la volonté du législateur. Les juges ne peuvent qu'appliquer la loi. En tout cas, il ne faut certainement pas en rejeter la faute sur les citoyens : la faute revient à ceux qui ont corrompu le système et à ceux qui l'ont accepté.

Propos recueillis par Jade Linga

Un monde sans peur de Baltasar Garçon (Calmann-Lévy), 310 pages, 17 €